CONTRAT DE CONSENTEMENT

Maison de Naissance Manala

Je soussignée / Nous soussignés					

Déclarons après lecture du présent document et échange avec la sage-femme, avoir pris connaissance du principe et des modalités de fonctionnement de la Maison de Naissance et de son caractère expérimental encadré par la loi du 6 décembre 2013.

Ceux-ci correspondent à notre attente concernant ce que nous avons choisi de vivre pour l'arrivée de notre enfant.

La physiologie, ses rythmes et nos besoins seront respectés au cours de la grossesse, l'accouchement et les suites de couches, dans le cadre de l'accompagnement global.

Nous nous engageons en retour à respecter le mode de fonctionnement de la Maison de Naissance Manala décrit dans le document d'information qui nous a été remis.

Nous avons été informés des limites du champ de compétences des sages-femmes et sommes d'accord pour un transfert vers la maternité de Sélestat, ou une autre maternité selon la situation. dans le cas où une complication surviendrait avant,

Nous avons été informés de l'identité des personnes pouvant avoir accès à notre dossier médical, notamment les sages-femmes de la Maison de Naissance ainsi que l'équipe médicale de l'hôpital de Sélestat en cas de transfert.

Conformément à l'article 5 du décret 2015-937 du 30 juillet 2015, nous reconnaissons avoir été informés que l'autorisation de soins de la Maison de Naissance a été donnée dans le cadre de l'entrée dans le dispositif d'expérimentation des Maisons de Naissance (Loi n° 2013-1118 du 6 décembre 2013)

En conséquence nous autorisons la transmission des informations énoncées ci-dessus.

Nous avons été informés des tarifs en vigueur et nous engageons à honorer le règlement des honoraires.

Le non-respect de ce contrat entraînera l'arrêt du suivi en Maison de Naissance.

Nous acceptons d'adhérer à l'association Manala et versons la cotisation d'un montant de €. Cette adhésion est effective pour un an.

Nous autorisons l'A	ssociation	Manala à pu	blier le prénom d	jε
notre enfant sur la page F	acebook a	ainsi que sur le	e site internet de	la
Maison de Naissance:	OUI	NON		
Fait à		, le		
Signatures <i>précédées de l</i> o	a mention	« lu et approu	ıvé »	
La future mère :		Le futur pè	re :	